

RAPPORT FINANCIER  
2024



## LE MOT DU TRESORIER



**Chers amis,**

*Je suis heureux de vous présenter les comptes de notre fondation pour l'année 2024.*

*Cette année a été marquée par des changements importants comme la fin des activités en faveur de la réinsertion des personnes en situation de précarité dans les zones rurales de France. Cette décision s'inscrit dans une volonté de recentrer nos efforts sur notre mission principale qui est de lutter contre la lèpre et les maladies similaires, en s'attaquant également à leurs causes et leurs conséquences.*

*Cela ne signifie pas pour autant la fin de ces activités de réinsertion puisqu'une nouvelle association « Terre d'Entraide » a été créée pour poursuivre et développer les initiatives que la fondation avait engagée il y a de cela plus de 25 ans. Nous sommes confiants que cette association saura maintenir le même niveau d'engagement en faveur des personnes en situation de précarité et avec la même volonté de dynamiser les territoires ruraux.*

*En 2024, nous avons également mis fin au Groupement d'intérêt économique (GIE) Dantzig. Cette décision fait partie de notre stratégie globale de simplification et de rationalisation de nos structures. Elle nous permet de concentrer nos ressources sur nos activités principales et d'améliorer notre efficacité opérationnelle. Elle a notamment pour conséquence de ne plus présenter que les comptes sociaux de la fondation, la combinaison des comptes n'étant plus pertinente.*

*L'exercice 2024 se termine à l'équilibre malgré la poursuite de la diminution des dons. Cette stabilité financière est le fruit d'une gestion rigoureuse et prudente de nos ressources et nous permet de continuer à œuvrer pour les causes qui nous tiennent à cœur, sans compromettre la pérennité de nos actions.*

*Nous vous remercions de tout cœur pour votre confiance et votre générosité. Ensemble, nous parviendrons un jour à un monde sans lèpre.*

**Bertrand de Gasquet**

*Président de la commission financière*

## SOMMAIRE

BILAN	3
COMPTE DE RESULTAT	4
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	5
1. Objet social	5
2. Principes d'action	5
3. Faits marquants de l'exercice	6
4. Evènements post-clôture	6
5. Règles et méthodes comptables	6
NOTES D'INFORMATION SUR LE BILAN	8
6. Immobilisations incorporelles et corporelles	8
7. Immobilisations financières	9
8. Créances	9
9. Valeurs mobilières de placements et disponibilités	10
10. Fonds propres et réserves	10
11. Provisions	11
12. Fonds dédiés	11
13. Dettes	12
14. Engagements hors bilan	12
NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT	12
15. Résultat d'exploitation	12
16. Résultat financier	12
17. Résultat exceptionnel	13
18. Résultat de l'exercice	13
COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	14
NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	15
19. Commentaires sur les charges	15
20. Commentaires sur les produits	16
COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	17
NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES	18
21. Le compte d'emploi annuel des ressources	18
22. Report des ressources liées à la générosité	18
INFORMATIONS SPECIFIQUES	18
23. Actifs constitutifs de la dotation non consommable	18
24. Fondations abritées	19
AUTRES INFORMATIONS	20
25. Effectifs	20
26. Rémunérations	20
27. Bénévolat	20
28. Honoraires des commissaires aux comptes	20
29. Nombre et montant des reçus fiscaux émis	21
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	22

BILAN

ACTIF (en euros)	2024 BRUT	AMORT & PROV.	2024 NET	2023 NET
<b>Actif immobilisé</b>	<b>21 218 620</b>	<b>4 827 029</b>	<b>16 391 592</b>	<b>11 401 958</b>
Immobilisations incorporelles	143 723	59 567	84 156	30 477
Immobilisations corporelles	6 340 642	4 758 700	1 581 942	1 518 437
Immobilisations en cours	242 825	0	242 825	57 421
Biens reçus par legs destinés à être cédés	9 145 998	1 262	9 144 736	4 222 009
Immobilisations financières	5 345 433	7 500	5 337 933	5 573 613
<b>Actif circulant</b>	<b>23 432 307</b>	<b>65 134</b>	<b>23 367 173</b>	<b>22 581 738</b>
Créances reçues par legs ou donations	3 161 523		3 161 523	3 509 394
Avances et acomptes versés	71 698		71 698	117 190
Autres créances	207 041		207 041	234 935
Valeurs mobilières de placement	16 071 927	65 134	16 006 793	14 952 228
Disponibilités	3 920 118		3 920 118	3 767 991
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>214 461</b>		<b>214 461</b>	<b>163 700</b>
Charges constatées d'avance	214 461		214 461	163 700
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>44 865 388</b>	<b>4 892 163</b>	<b>39 973 225</b>	<b>34 147 395</b>

PASSIF (en euros)	2024	2023
<b>Fonds propres et réserves</b>	<b>22 885 719</b>	<b>22 729 686</b>
Dotation initiale	548 865	523 226
Dotations complémentaires	5 496 740	2 114 819
Fonds propres sans droit de reprise	0	2 374 553
Fonds propres avec droit de reprise	0	903 741
Dotations des fondations abritées	2 123 260	2 094 860
Réserves pour projet	14 589 222	12 926 385
Résultat de l'exercice	127 633	1 792 101
<b>Fonds reportés et dédiés</b>	<b>9 297 937</b>	<b>9 264 343</b>
Fonds reportés liés aux legs ou donations	7 040 244	7 237 104
Fonds dédiés	2 048 285	1 854 068
Fonds dédiés des fondations abritées	209 407	173 171
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>58 402</b>	<b>26 782</b>
<b>Dettes</b>	<b>7 731 167</b>	<b>2 126 585</b>
Emprunts et dettes financières diverses	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	348 850,66	367 610
Dettes des legs ou donations	5 791 336	482 708
Dettes fiscales et sociales	346 009	268 530
Autres dettes	1 244 972	1 007 737
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Produits constatés d'avance	0	0
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>39 973 225</b>	<b>34 147 395</b>

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en euros)</i>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Ressources liées à la générosité du public	10 099 212	11 452 497
Dons manuels	4 741 664	5 007 564
Mécénat	500	30 000
Legs, donations et assurances-vie	5 357 048	6 414 933
Contributions financières	2 140 550	1 175 201
Concours publics et subventions d'exploitation	17 174	0
Reprises sur provisions et amortissements	0	0
Utilisation des fonds dédiés	326 054	617 873
Autres produits	88 464	123 585
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>12 671 454</b>	<b>13 369 156</b>
Autres achats et charges externes	2 380 967	2 843 815
Aides financières versées	6 452 939	5 856 405
Impôts, taxes et versements assimilés	304 556	249 064
Salaires et traitements	2 352 494	1 893 017
Charges sociales	941 051	693 440
Dotations aux provisions et amortissements	239 239	176 886
Dotations aux provisions	31 620	0
Reports en fonds dédiés	556 508	260 998
Autres charges	5 905	1 389
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>13 265 279</b>	<b>11 975 013</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-593 824</b>	<b>1 394 142</b>
Produits financiers de participations	118 485	107 152
Autres intérêts et produits assimilés	557 259	191 197
Reprises sur provisions	693	19 803
Différences positives de change	1 086	2 547
Produits nets sur cessions de VMP	29 310	104 930
<b>Total des produits financiers</b>	<b>706 833</b>	<b>425 628</b>
Dotations aux provisions pour dépréciation	12 723	14 040
Différences négatives de change	3 316	2 282
Charges nettes sur cessions de VMP	4 201	14 681
<b>Total des charges financières</b>	<b>20 240</b>	<b>31 002</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>686 593</b>	<b>394 626</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	150	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	96 661	3 939
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>96 811</b>	<b>3 939</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	607
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	61 946	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	0
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>61 946</b>	<b>607</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>34 864</b>	<b>3 332</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>13 475 098</b>	<b>13 798 723</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>13 347 465</b>	<b>12 006 622</b>
<b>Excédent ou déficit</b>	<b>127 633</b>	<b>1 792 101</b>

## ANNEXE

### 1. Objet social

Organisme caritatif privé reconnue d'utilité publique, la Fondation Raoul Follereau poursuit le combat de son fondateur : « Bâtir un monde sans lèpres », en mettant en œuvre son message de Charité qui témoigne d'un sens profond de la dignité de la personne humaine et d'un attachement particulier à chaque personne, dans toutes ses dimensions.

En plaçant l'homme, sans distinction d'origine ou de religion, au cœur de ses projets et en privilégiant les actions en profondeur visant à aider des personnes exclues à retrouver dignité et autonomie, la Fondation luttera jusqu'à la disparition de cette terrible maladie qu'est la lèpre, en privilégiant l'accès à la santé des personnes vulnérables, et en combattant la pauvreté où la lèpre prend racine.

La Fondation, bénévoles et salariés, œuvre à la mobilisation d'une véritable communauté de générosité, chaîne d'amour qui associe bienfaiteurs et partenaires, pour un monde plus juste et plus humain.

Pour cela la Fondation Raoul Follereau se doit :

- **d'affirmer son identité**, en particulier son caractère d'organisme indépendant de tout pouvoir social, politique ou religieux, ayant vocation à intervenir dans des situations où elle a acquis une expérience et une compétence reconnue ;
- **de sensibiliser le public** le plus large « en éveillant les consciences en témoignant des valeurs et du combat de Raoul Follereau » et en « combattant la lèpre en intégrant les maladies tropicales négligées cutanées, en s'attaquant aussi à leurs causes et à leurs conséquences ».

### 2. Principes d'action

Plaçant le respect de tout homme au cœur de ses projets, la Fondation Raoul Follereau s'appuie sur des principes d'action, fondés sur la devise « *Aimer, agir !* » : **aimer** tout homme exclu qu'elle rencontre sur son chemin ; **agir** pour l'aider à se mettre debout et à vivre dans des conditions dignes.

A ce titre, la Fondation est inspirée de la vision chrétienne de l'homme explicitée par l'enseignement social de l'Église dont elle rappelle quelques principes majeurs et fondamentaux :

- la dignité de la personne,
- l'option préférentielle pour les pauvres,
- la destination universelle des biens,
- la recherche du bien commun,
- la participation individuelle et la subsidiarité des organisations,
- la solidarité.

La Fondation, porte ainsi une attention particulière à :

- **Privilégier les actions en profondeur qui assurent des effets curatifs et durables**, en s'attaquant aux causes des maux, en acceptant de s'engager dans la durée, en apportant des réponses pérennes, adaptées aux besoins et aux réalités du terrain.
- **« Aider à faire »** : appuyer et développer les compétences et les structures locales, si besoin les susciter sans se substituer à elles, en particulier :
  - les programmes nationaux, en collaboration avec les ministères des pays concernés ;
  - les partenaires privés, le plus souvent religieux (partenaires historiques de la Fondation au service des plus pauvres), choisis pour leur intégrité, leur compétence et leur engagement désintéressé et à long terme.

- **Rechercher l'efficience :**

- en coordonnant ses actions avec toute organisation permettant d'amplifier son impact tout en respectant son identité ;
- en inscrivant toutes ses actions dans une démarche de qualité et un processus d'amélioration continue, selon l'exigence prônée par Raoul Follereau et sous le contrôle d'organismes extérieurs.

### 3. Faits marquants de l'exercice

La Fondation Raoul Follereau était membre du Groupement d'intérêt économique (GIE) Dantzig jusqu'en 2023. Suite à une évolution de ses missions et à la volonté de ses membres de sortir du GIE, celui-ci a été dissout fin 2023 et l'ensemble de ses actifs apportés à la Fondation Raoul Follereau. Les contrats ont également été transférés du GIE Dantzig à la Fondation Raoul Follereau et en particulier les contrats de travail. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, 11 salariés ont ainsi été repris par la Fondation, représentant 10,6 Equivalents temps plein (ETP). Leurs salaires qui étaient jusqu'en 2023 refacturés par le GIE et comptabilisés en charges externes apparaissent donc désormais dans la masse salariale.

En 2024, l'association des amis de Raoul et Madeleine Follereau ayant également été dissoute, le conseil de surveillance a décidé l'affectation à la dotation complémentaire des apports avec et sans droit de reprise que cette association avait effectués au profit de la Fondation. La dotation complémentaire a donc été accrue de 3,3 M€.

Le montant des dons et libéralités collectés est en nette diminution sur l'année (-1 353 k€, soit -12%). La baisse des libéralités qui représente à elle seule -1 058 k€ s'explique toutefois par le niveau élevé atteint en 2023. Par ailleurs, les contributions financières augmentent de façon significatives (+965 k€, soit +82%), De même le résultat financier progresse de 74% pour atteindre 687 k€, soit 292 k€ de mieux que l'an dernier. L'exercice se termine à l'équilibre avec un léger excédent de 128 k€ et ce, malgré une augmentation des missions sociales qui atteignent 9,9 M€ et 78% des dépenses de l'exercice.

La valeur du bilan a augmenté de 5,8 M€. A l'actif cela se traduit par une augmentation de la trésorerie mais surtout par l'augmentation des biens reçus par legs et destinés à être cédés (+4,9 M€). En effet, la Fondation a reçu par legs un important patrimoine immobilier, dont l'essentiel doit cependant être redistribués à des légataires particuliers. Ainsi, au passif, l'augmentation se retrouve dans les dettes de legs qui augmentent de 5,3 M€.

### 4. Evènements post-clôture

Les états financiers ci-après ont été préparés sur la base des éléments connus. Aucun évènement significatif n'est survenu après la clôture.

### 5. Règles et méthodes comptables

- Cadre légal

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément au règlement ANC 2018-06, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels personnes morales de droit privé à but non lucratif, mis à jour des différents règlements ultérieurs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

- Amortissements

Les immobilisations sont amorties sur leur durée réelle d'utilisation, de façon linéaire et selon les durées suivantes :

- Logiciels	3 ans
- Constructions en France	20 à 60 ans selon les composants
- Constructions en Afrique	10 à 20 ans selon les composants
- Installations, agencements	5 à 15 ans
- Matériel de bureau et d'exposition	5 ans
- Matériel de transport	4 ans
- Matériel informatique	3 ans

- Disponibilités et placements financiers

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse sont évaluées à leur valeur nominale. Les comptes en devises étrangères sont convertis au taux de clôture.

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'achat, frais d'acquisition inclus. Une provision pour dépréciation est constatée dès que la valeur de marché est inférieure à la valeur d'achat.

- Fonds dédiés

Lorsque des ressources sont affectées par les financeurs à des actions ou des projets déterminés, la partie de ces ressources non utilisées en fin d'exercice est comptabilisée en charges sous la rubrique « report en fonds dédiés », et inscrite au passif du bilan dans la rubrique « fonds dédiés ». Le montant des fonds dédiés est repris, au fur et à mesure de leur utilisation lors des exercices suivants, par la contrepartie du compte « utilisation des fonds dédiés », inscrit au compte de résultat. Dans certains cas, les fonds dédiés font l'objet de placements financiers dont les revenus viennent abonder la réalisation des actions ou projets correspondants.

- Legs, successions et donations

Les legs et donations sont soumis à l'acceptation préalable du directoire, sur délégation du conseil de surveillance. Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date d'acceptation, selon leur nature, en contrepartie du compte de produits « legs, donations et assurances-vie). Toutefois, la partie des produits de legs ou donations non encore encaissée est comptabilisée dans un compte de passif dénommé « fonds reportés liés aux legs ou donations » en contrepartie d'une charge venant en déduction des produits. Ces sommes sont rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation, avec pour contrepartie, le compte « utilisation de fonds reportés ».

- Aides financières octroyées

Les aides apportées par la Fondation aux projets qu'elle soutient, directement ou indirectement sont comptabilisées dans un compte de charge « Aides financières versées ».

NOTES D'INFORMATION SUR LE BILAN

6. Immobilisations incorporelles et corporelles

Variation des immobilisations :

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture de l'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>73 393</b>	<b>84 531</b>	<b>14 202</b>	<b>143 723</b>
Progiciels	73 393	84 531	14 202	143 723
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>6 213 091</b>	<b>351 419</b>	<b>223 869</b>	<b>6 340 642</b>
Terrains	257 965			257 965
Constructions	3 064 860	68 856	122 116	3 011 600
Constructions Pobè	1 260 681			1 260 681
Installations, agencements	338 352		13 092	325 260
Installations, agencements Pobè	282 144			282 144
Aménagements divers	500 779	4 582	17 826	487 535
Matériel de transport	388 931	264 902	13 393	640 441
Matériel informatique	53 264	13 079	34 435	31 908
Matériel de bureau	66 115		23 007	43 108
<b>Immobilisations en cours</b>	<b>57 421</b>	<b>306 245</b>	<b>120 841</b>	<b>242 825</b>
<b>Biens reçus par legs destinés à être cédés</b>	<b>4 227 271</b>	<b>6 241 424</b>	<b>1 322 696</b>	<b>9 145 998</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 571 177</b>	<b>6 983 620</b>	<b>1 681 609</b>	<b>15 873 188</b>

La Fondation est propriétaire de son siège social situé 31 rue de Dantzig à Paris 15<sup>ème</sup>. Elle détient également des locaux en province dédiés à l'activité de ses délégations régionales, des locaux en Afrique pour ses représentations et un hôpital situé à Pobè au Bénin : le centre Raoul et Madeleine Follereau dédié au dépistage et au traitement de la lèpre et de l'ulcère de Buruli (CDTLUB). En 2024, la Fondation a poursuivi le renforcement de la flotte automobile destinée aux missions de dépistage et au suivi des projets.

La dernière estimation des biens immobiliers les valorise à un total de 8,8 M€, faisant apparaître une plus-value latente de 3,2 M€ par rapport à leur valeur brute.

Variation des amortissements et dépréciations :

	Amortissements à l'ouverture de l'exercice	Dotation	Reprise	Amortissements à la clôture de l'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>42 916</b>	<b>30 852</b>	<b>14 202</b>	<b>59 567</b>
Logiciels	42 916	30 852	14 202	59 567
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>4 694 654</b>	<b>225 969</b>	<b>161 922</b>	<b>4 758 700</b>
Constructions	2 728 958	9 202	61 295	2 676 865
Constructions Pobè (Bénin)	958 318	44 900		1 003 218
Installations, agencements	334 611	2 244	13 092	323 764
Installations, agencements Pobè	272 662	4 834		277 496
Aménagements divers	145 251	27 957	17 826	155 382
Matériel de transport	140 425	124 162	12 268	252 319
Matériel informatique	50 859	11 188	34 435	27 612
Matériel de bureau	63 570	1 482	23 007	42 045
<b>Biens reçus par legs destinés à être cédés</b>	<b>5 262</b>	<b>0</b>	<b>4 000</b>	<b>1 262</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 742 832</b>	<b>256 821</b>	<b>180 124</b>	<b>4 819 529</b>

Les charges d'amortissements s'élèvent à 257 k€ en 2024.

## 7. Immobilisations financières

### Détail des immobilisations financières :

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Titres de participations	4 615 274		3 034	4 612 240
Créances rattachées à des participations	276 705		191 705	85 000
Créances diverses	133 896	68 640	2 661	199 875
Prêts	555 239	40 024	146 946	448 317
<b>TOTAL</b>	<b>5 581 113</b>	<b>108 665</b>	<b>344 345</b>	<b>5 345 433</b>

Les participations s'élèvent à 4,6 M€ et sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Les prêts correspondent principalement à des aides à la réinsertion par l'emploi, permettant de favoriser la création d'une activité commerciale ou artisanale et de participer à la revitalisation des zones rurales.

### Détail des filiales et participations :

	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Résultat du dernier exercice clos
			Brute	Nette	
<b>1 - Filiales (plus de 50% du capital)</b>					
• SCI Dantzig Immo*	5 231 740	99,98%	3 763 700	3 763 700	87 905
• SCI Koufra	452 466	100,00%	750 000	750 000	357 600
• Follereau Logistique	53 985	68,00%	5 183	5 183	-973
<b>2 - Participations (10 à 50% du capital)</b>					
• SCIC Villages Vivants	881 007	4,89%	35 000	35 000	95 887
• SCIC Baranoux	52 714	11,79%	5 000	5 000	807
<b>3 - Autres</b>					
• NEF	63 784 000	0,15%	53 357	53 357	711 316
<b>TOTAL</b>			<b>4 612 240</b>	<b>4 612 240</b>	

\*Un détail spécifique du bilan et du compte de résultat de la SCI Dantzig Immo est donné en note 30.

## 8. Créances

### Détail des créances immobilisées :

	Montant brut	Echéances		
		A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations	85 000			85 000
Prêts	448 317	239 688	197 291	11 337
Autres	199 875		6 702	193 173
<b>TOTAL</b>	<b>733 192</b>	<b>239 688</b>	<b>203 994</b>	<b>289 510</b>

Parmi les créances à plus de 5 ans figurent des titres participatifs dans les SCIC Villages Vivants, Auberge de Boffres et Baranoux.

Les autres créances incluent un versement de 75 k€ effectué à l'Académie française pour le financement et l'attribution d'un prix Raoul Follereau décerné tous les deux ans, ainsi que les cotisations 1% logement à Entreprises-Habitat (118 k€).

**Détail des créances de l'actif circulant :**

	Montant brut	Echéances		
		A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de 5 ans
Avances et acomptes versés	71 698	57 573		14 124
Autres créances	-159 764	-159 764		
Charges constatées d'avance	214 461	214 461		
<b>TOTAL</b>	<b>126 394</b>	<b>112 270</b>	<b>0</b>	<b>14 124</b>

**9. Valeurs mobilières de placements et disponibilités**

**Détail des valeurs mobilières de placement :**

	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Valeur liquidative à la clôture
FCP dédié	9 061 590	0	9 061 590	10 587 666
Fonds obligataires	1 082 923	0	1 082 923	1 146 676
Autres OPVCM	58 878	0	58 878	61 882
Actions	442 723	17 595	425 129	686 009
SCPI	397 591	47 539	350 052	350 052
Comptes à terme	3 500 000	0	3 500 000	3 500 000
Contrats de capitalisation	1 028 220	0	1 028 220	1 028 220
Autres	500 000	0	500 000	500 000
<b>TOTAL</b>	<b>16 071 927</b>	<b>65 134</b>	<b>16 006 792</b>	<b>17 860 504</b>

Les placements financiers de la Fondation sont principalement constitués de Fonds commun de placement (FCP), de fonds obligataires, de comptes à terme et de contrats de capitalisation. Les dotations des fondations abritées peuvent être investies sur des supports en actions ou SCPI. La Fondation investit également dans des produits solidaires ou à impact qui représentent 500 k€ soit 3,1% des VMP à fin 2024.

Au 31 décembre 2024, la valeur du portefeuille fait apparaître une plus-value latente de 1,9 M€, soit +11,6%.

**10. Fonds propres et réserves**

**Variation des fonds propres et réserves :**

	Valeur au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur à la clôture de l'exercice
Dotations initiales	523 226	25 638		548 865
Dotations complémentaires	2 114 819	3 381 920		5 496 740
Fonds propres sans droit de reprise	2 374 553		2 374 553	0
Apports avec droit de reprise	903 741		903 741	0
Dotations des fondations abritées	2 094 860	28 400		2 123 260
Réserves pour projets	6 889 678	1 662 836		8 552 514
Réserves pour projets stratégiques	6 036 707			6 036 707
Résultat	1 792 101	127 633	1 792 101	127 633
<b>TOTAL</b>	<b>22 729 686</b>	<b>5 226 428</b>	<b>5 070 395</b>	<b>22 885 719</b>

En 2024, les dotations et les réserves ont été augmentées respectivement de 129 k€ et 1 663 k€ par affectation du résultat 2023. Les dotations ont été également augmentée de 3 278 k€ par affectation des apports avec et sans droit de reprise (cf. faits marquants). Les dotations des fondations abritées ont été augmentées de 28 k€. Le résultat 2024 est un excédent de 127 633 €.

**11. Provisions**

**Variation des provisions pour risques et charges :**

	Provisions au début de l'exercice	Augmentation (dotations de l'exercice)	Diminution (reprises de l'exercice)	Diminution (utilisations de l'exercice)	Provisions à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques et charges	26 782	31 620			58 402
<b>TOTAL</b>	<b>26 782</b>	<b>31 620</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>58 402</b>

La provision constituée en 2021 pour risque de redressement fiscal sur des cotisations sociales de la représentation au Mali est maintenue.

**12. Fonds dédiés**

**Variation des fonds dédiés :**

	Valeur au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeur à la clôture de l'exercice
Projet "People" (Madagascar)	12 264		12 264	0
<b>Fonds dédiés sur subventions</b>	<b>12 264</b>	<b>0</b>	<b>12 264</b>	<b>0</b>
Projet "Pillub" (Bénin)	0	83 575	0	83 575
Projet "4 districts" (Côte d'Ivoire)	0	2 233		2 233
Lutte intégrée contre les MTN (Côte d'Ivoire)	144 065		101 576	42 489
Projet "Probitas" à Divo (Côte d'Ivoire)	21 458		21 458	0
Essai thérapeutique contre l'ulcère de Buruli (Bénin)	90 660			90 660
Essai clinique sur les érythèmes noueux lépreux	0	210 316		210 316
Projets de recherche "jeunes chercheurs"	97 252		52 170	45 082
Evaluation d'un équipement PCR portatif	5 297		5 297	0
Projet de recherche "PPEP4 LEP"	0	191 516		191 516
Centre de santé de Marana (Madagascar)	8 845		3 000	5 845
<b>Fonds dédiés sur contributions financières</b>	<b>367 577</b>	<b>487 639,62</b>	<b>183 501</b>	<b>671 716</b>
Lutte contre la lèpre au Mali	1 460 588		110 295	1 350 293
Tulay Ng Kabataan à Manille (Philippines)	510			510
Léproserie à Dakkia (Vietnam)	1 032			1 032
Centre NRJ (Madagascar)	0	4 092		4 092
Aide sociale au Tchad	0	686		686
Elaboration d'un vaccin anti-lèpre	300		300	0
Centre de santé à Alépé (Côte d'Ivoire)	752		150	602
Centre de santé à Rawttakuppam (Inde)	2 925		2 925	0
Ecole Saint-Vincent à Baskinta (Liban)	7 119		7 119	0
Association Libami pour la réinsertion (Liban)	0	19 355		19 355
Aide aux dispensaires du Liban - dialyses	1 000		1 000	0
<b>Fonds dédiés sur ressources de la générosité</b>	<b>1 474 226</b>	<b>24 132,38</b>	<b>121 790</b>	<b>1 376 569</b>
<b>Fonds dédiés des fondations abritées</b>	<b>173 171</b>	<b>44 736</b>	<b>8 500</b>	<b>209 407</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 027 239</b>	<b>556 508</b>	<b>326 054</b>	<b>2 257 692</b>

En 2024, 326 k€ de fonds dédiés ont été repris pour être utilisés conformément à la volonté des financeurs, dont 110 k€ sur des projets de lutte contre la lèpre au Mali et 102 k€ pour un projet de lutte contre les maladies tropicales négligées en Côte d'Ivoire. Le montant des ressources collectées en 2024 et qui n'ont pas pu être utilisées s'élève à 557 k€ dont 402 k€ sur d'ambitieux projets de recherches. Ces ressources non utilisées en 2024 viennent augmenter les fonds dédiés.

### 13. Dettes

#### Détail des dettes par échéances :

	Montant brut	Échéances		
		A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	348 851	348 851		
Dettes des legs ou donations	5 791 336	5 791 336		
Dettes fiscales et sociales	346 009	346 009		
Autres dettes	1 244 972	1 244 972		
<b>TOTAL</b>	<b>7 731 167</b>	<b>7 731 167</b>		

Toutes les dettes ont une échéance à moins d'un an. Il faut toutefois noter que les dettes des legs ou donations correspondent aux charges et dettes grevant la succession que la Fondation s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation et qu'en conséquence, il n'est pas possible de prévoir l'échéance de ces dettes.

### 14. Engagements hors bilan

- Indemnités de fin de carrière :

Les engagements de retraite correspondent à la valeur actuelle des indemnités de fin de carrière retenues au prorata du nombre d'années de présence. Leur calcul intègre également des hypothèses de rotation de personnel. Au 31 décembre 2024, ces indemnités sont estimées à 42 638 €.

## NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 15. Résultat d'exploitation

En 2024, les produits d'exploitation ont atteint 12 671 k€. Cela représente certes une diminution de 698 k€ par rapport à 2023, due à une diminution importante des ressources liées à la générosité du public (-1 353 k€, soit - 12%). Cette diminution porte principalement sur les produits de legs, donations et assurances-vie qui reculent de 1 058 k€ (soit -16%) après une année 2023 qui avait été très favorable. Les dons manuels ont quant à eux, subi une diminution de 5% (-266 k€). Il est à noter également une substantielle augmentation des contributions financières (+ 965 k€).

Les charges d'exploitation atteignent 13 265 k€, en hausse par rapport à 2023 (+1 290 k€ soit +11%). Une augmentation des charges de salaires apparaît mais est en réalité due à un reclassement des salaires suite à la dissolution du GIE Dantzig et aux transferts des contrats de travail. L'augmentation des charges d'exploitation porte exclusivement sur les dépenses de missions sociales dont les aides financières versées.

Le résultat d'exploitation s'établit à -594 k€ en 2024.

### 16. Résultat financier

La Fondation a depuis 2022, mis en œuvre une nouvelle stratégie d'allocation de ses actifs en privilégiant les produits de taux comme les comptes à terme ou les solutions obligataires. Profitant de cette nouvelle stratégie adaptée, le résultat financier 2024 s'établit à 687 k€, en augmentation de 292 k€ par rapport à 2023.

### **17. Résultat exceptionnel**

En 2024, le résultat exceptionnel s'établit à 34 k€ et correspond au produit net de cession d'un immeuble situé à Paray-le-Monial.

### **18. Résultat de l'exercice**

Le total des produits enregistrés en 2024 est de 13 475 k€, supérieur au total des charges qui est de 13 347 k€. L'exercice se solde donc par un excédent de 127 633 €.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

	EXERCICE 2024	Dont générosité du public	EXERCICE 2023	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>10 543 154</b>	<b>10 543 154</b>	<b>11 687 936</b>	<b>11 687 936</b>
1.1 Dons, legs et mécénat	10 099 212	10 099 212	11 452 497	11 452 497
- Dons manuels	4 741 664	4 741 664	5 007 564	5 007 564
- Legs, donations et assurances-vie	5 357 048	5 357 048	6 414 933	6 414 933
- Mécénat	500	500	30 000	30 000
1.2 Autres produits liés à la générosité du public	443 942	443 942	235 438	235 438
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>2 526 076</b>		<b>1 473 112</b>	
2.1 Parrainage des entreprises	0		0	
2.2 Contributions financières sans contrepartie	2 140 550		1 175 201	
2.3 Autres produits non liés à la générosité du public	385 526		297 911	
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>17 174</b>		<b>0</b>	
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>693</b>	<b>0</b>	<b>19 803</b>	<b>1 351</b>
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	<b>326 054</b>	<b>128 082</b>	<b>617 873</b>	<b>244 322</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 413 152</b>	<b>10 671 236</b>	<b>13 798 723</b>	<b>11 933 609</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	<b>9 875 180</b>	<b>7 969 282</b>	<b>9 153 638</b>	<b>7 772 588</b>
1.1 Réalisées en France	1 933 333	1 907 662	2 256 781	2 254 652
- Actions réalisées par l'organisme	1 924 333	1 903 662	2 248 259	2 246 130
- Versements à d'autres organismes	9 000	4 000	8 522	8 522
1.2 Réalisées à l'étranger	7 941 848	6 061 620	6 896 857	5 517 936
- Actions réalisées par l'organisme	7 871 511	6 044 100	6 839 931	5 475 945
- Versements à d'autres organismes	70 336	17 520	56 926	41 991
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>2 019 778</b>	<b>2 019 778</b>	<b>1 866 011</b>	<b>1 866 011</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 019 778	2 019 778	1 866 011	1 866 011
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0	0	0
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>789 710</b>	<b>597 245</b>	<b>711 936</b>	<b>610 025</b>
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>44 343</b>	<b>31 620</b>	<b>14 040</b>	<b>0</b>
<b>5 - IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	<b>556 508</b>	<b>46 590</b>	<b>260 998</b>	<b>22 149</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 285 519</b>	<b>10 664 515</b>	<b>12 006 622</b>	<b>10 270 773</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>127 633</b>	<b>6 721</b>	<b>1 792 101</b>	<b>1 662 836</b>

NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

**19. Commentaires sur les charges par destination**

Le passage des charges du compte de résultat par nature à celles du compte de résultat par origine et par destination s'effectue de la façon suivante :

Natures de charges	Missions sociales	Recherche de fonds	Frais de fonct.	Dotations aux provisions	Dotations fonds dédiés	Total des charges
Achats et charges externes	848 664	1 306 943	225 360	0	0	<b>2 380 967</b>
Autres charges	120	5 522	264	0	0	<b>5 905</b>
Salaires et charges sociales	2 171 568	642 792	479 185	0	0	<b>3 293 545</b>
Impôts et taxes	195 778	49 489	59 289	0	0	<b>304 556</b>
Dotations aux amortissements	202 884	15 032	21 323	0	0	<b>239 239</b>
Dotations aux provisions	0	0	0	31 620	0	<b>31 620</b>
Subventions versées	6 452 939	0	0	0	0	<b>6 452 939</b>
Charges financières	3 228	0	4 289	12 723	0	<b>20 240</b>
Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	<b>0</b>
Report en fonds dédiés	0	0	0	0	556 508	<b>556 508</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 875 180</b>	<b>2 019 778</b>	<b>789 710</b>	<b>44 343</b>	<b>556 508</b>	<b>13 285 519</b>

- Frais généraux :

Une quote-part de frais généraux est affectée aux missions sociales au prorata du nombre de salariés en équivalent temps plein œuvrant à la réalisation des missions sociales. Cette quote-part est de 336 k€ en 2024.

- Missions sociales :

Sous la rubrique « missions sociales », figurent les dépenses correspondant aux actions de la Fondation ainsi que les dépenses s'y rattachant directement ou indirectement (charges de personnel, frais de fonctionnement des départements projets, quote-part des frais généraux). Ces actions se répartissent comme suit :

	France	Etranger	Total
<b>Soigner</b>	119 604	6 820 828	<b>6 940 432</b>
<b>Eduquer</b>	248 218	810 968	<b>1 059 186</b>
<b>Réinsérer</b>	362 655	310 052	<b>672 707</b>
<b>Informers*</b>	1 202 855	0	<b>1 202 855</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 933 333</b>	<b>7 941 848</b>	<b>9 875 180</b>

\* Les coûts imputés à cette action de sensibilisation et d'information sur les missions sociales sont constitués de :

- les frais d'information sur les missions sociales dont 80% des frais d'édition et d'envoi de la lettre d'information ;
- les dépenses des actions de plaidoyer ;
- 9/12<sup>ème</sup> des frais du réseau des bénévoles dont la mission est principalement de sensibiliser le public ;
- les frais de publication des documents sur la vie et la pensée du fondateur ;
- les frais du service communication, hors communication institutionnelle.

- Frais de recherche de fonds :

Ils s'élèvent à 2 020 k€ et comprennent : les frais de collecte et de traitement des dons, legs et assurances-vie ainsi que les frais de la lettre d'information et du réseau des bénévoles hors ceux imputés aux missions sociales.

- Frais de fonctionnement :

Ils s'élèvent à 790 k€ et comprennent : les coûts directs de la gouvernance, des services comptabilité et contrôle interne, les dépenses de communication institutionnelle ainsi que les frais généraux hors quote-part imputée aux missions sociales. Les frais de la gestion patrimoniale, dont les éventuelles pertes financières, figurent également dans cette rubrique ainsi que les frais de fonctionnement des fondations abritées.

- Dotations aux provisions :

Des provisions pour un montant de 44 k€ ont été enregistrées en 2024, dont 31 k€ de provisions pour risques et charges.

- Report en fonds dédiés de l'exercice :

Les fonds dédiés correspondent d'une part à des ressources affectées qui n'ont pas pu être utilisées lors de l'exercice et d'autre part aux résultats excédentaires des fondations abritées. 557 k€ ont ainsi été comptabilisés en 2024 (cf. note 12).

- Excédent de l'exercice :

L'exercice est clôturé avec un excédent de 127 k€ grâce cette année encore à un important montant de legs et assurances-vie perçus. Ce résultat sera affecté pour partie à la revalorisation statutaire des dotations (121 k€), le reste à la réserve pour projets (7 k€).

### 20. Commentaires sur les produits par origine

- Produits liés à la générosité du public :

Ces ressources constituées des dons, legs, donations, assurances-vie et mécénat d'entreprise, ont atteint 10 543 k€ en 2024, ce qui représente 81% des ressources collectées en 2024 (hors reprises de provisions et utilisations des fonds dédiés).

Il est à noter que la part des produits financiers générés par le placement des ressources non utilisées de la générosité est également comptée dans cette rubrique, conformément au règlement comptable ANC 2018-06. Cette part a été de 442 k€ en 2024.

- Produits non liés à la générosité du public :

Ces ressources sont constituées de contributions financières et d'autres produits.

Les contributions financières sont des aides reçues de la part d'organismes ayant une action similaire à celle de la Fondation. En 2024, ces contributions proviennent principalement d'Anesvad (organisation espagnole), de membres de l'ILEP (organisation internationale de lutte contre la lèpre), de fondations d'entreprises et d'autres fondations privées.

Les autres produits contiennent la part de produits financiers générés par le placement de la dotation et celles des fondations abritées (264 k€), des revenus locatifs (50 k€), de divers autres produits et ristournes pour un montant de 37 k€ et de plus-values de cession d'actifs pour 35 k€.

- Subventions et autres concours publics :

En 2024, la Fondation a reçu le solde d'une subvention versée par la Région Ile-de-France (17 k€).

- Reprises de provisions :

Des provisions pour dépréciation ont été reprises en 2024 pour un montant de 0,1 k€.

- Utilisations des fonds dédiés antérieurs

Cf. note 12.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n°91-772 DU 7 AOUT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	<b>7 969 282</b>	<b>7 772 588</b>	<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>10 543 154</b>	<b>11 687 936</b>
1.1 Réalisées en France	1 907 662	2 254 652	1.1 Cotisations sans contrepartie	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	1 903 662	2 246 130	1.2 Dons, legs et mécénat	10 099 212	11 452 497
- Versements à d'autres organismes	4 000	8 522	- Dons manuels	4 741 664	5 007 564
1.2 Réalisées à l'étranger	6 061 620	5 517 936	- Legs, donations et assurances-vie	5 357 048	6 414 933
- Actions réalisées par l'organisme	6 044 100	5 475 945	- Mécénat	500	30 000
- Versements à d'autres organismes	17 520	41 991	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	443 942	235 438
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>2 019 778</b>	<b>1 866 011</b>			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 019 778	1 866 011			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0			
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>597 245</b>	<b>610 025</b>			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>10 586 305</b>	<b>10 248 623</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>10 543 154</b>	<b>11 687 936</b>
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>31 620</b>	<b>0</b>	<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>0</b>	<b>1 351</b>
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	<b>46 590</b>	<b>22 149</b>	<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	<b>128 082</b>	<b>244 322</b>
<b>EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	<b>6 721</b>	<b>1 662 836</b>	<b>DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 671 236</b>	<b>11 933 609</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 671 236</b>	<b>11 933 609</b>

SUIVI DU REPORT DES RESSOURCES NON AFFECTEES LIEES A LA GENEROSITE

	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	<b>14 589 222</b>	<b>12 926 385</b>
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	6 721	1 662 836
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	0	0
<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	<b>14 595 943</b>	<b>14 589 222</b>

SUIVI DU REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES LIEES A LA GENEROSITE

	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
<b>FONDS DEDIES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE</b>	<b>1 549 684</b>	<b>1 771 857</b>
(-) Utilisation	128 082	244 322
(+) Report	46 590	22 149
<b>FONDS DEDIES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>1 468 193</b>	<b>1 549 684</b>

### NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

#### **21. Le compte d'emploi annuel des ressources**

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, conforme à la loi n°91-772 du 7 août 1991 présente dans un tableau distinct l'emploi que la Fondation fait des ressources de la générosité qu'elle collecte auprès du public ou qui sont considérées comme liées à ces ressources, comme les produits financiers générés par le placement des ressources non utilisées.

Ces informations sont reprises directement des colonnes « dont générosité du public » du compte de résultat par origine et par destination.

#### **22. Reports des ressources liées à la générosité**

- Report des ressources non affectées :

En 2024, le montant des ressources de la générosité non affectées et non utilisées s'élève à 7 k€. Ce montant sera affecté aux réserves pour projets qui seront ainsi portées à 14 596 k€, soit un peu plus d'une année entière d'activité.

Il est à noter que les variations liées aux investissements et désinvestissements n'ayant pas de caractère significatif, ne sont pas présentées dans ce tableau. Ainsi le solde des ressources de la générosité non affectées et non utilisées est strictement égal au montant des réserves.

- Report des ressources affectées :

Les ressources de la générosité affectées et non utilisées s'élèvent en 2024 à 47 k€ et sont comptabilisées dans un compte de fonds dédiés (Cf. note 12). Dans le même temps, 128 k€ de fonds dédiés antérieurs ont été repris et utilisés sur 2024. Le solde des fonds dédiés liés à la générosité du public s'élève donc à 1 468 k€ à fin 2024.

### INFORMATIONS SPECIFIQUES

#### **23. Actifs constitutifs de la dotation non consommable**

- Dotation initiale :

La dotation initiale qui représente 549 k€, est constituée d'une fraction de l'immeuble du siège social de la Fondation. Cet immeuble est situé à Paris 15<sup>ème</sup>, 31 rue de Dantzig. Sa valeur brute au bilan est de 2 295 k€ et sa valeur nette 738 k€. La dernière évaluation réalisée en 2013 fait ressortir une valeur comprise entre 7,2 et 8,0 M€.

- Dotations complémentaires :

Les dotations complémentaires s'élèvent à 5 497 k€. Elles sont constituées pour 3 764 k€ des parts que la Fondation détient dans la SCI Dantzig Immo (cf. note 7) et pour 1 733 k€ de valeurs mobilières de placement.

- Maintien de la valeur de la dotation :

Conformément à ses statuts, la Fondation accroît la dotation d'une fraction du résultat lorsqu'il est excédentaire, afin d'en maintenir la valeur. Elle peut également l'accroître en valeur absolue par décision de son conseil de surveillance.

En 2024, un montant de 120 912 € sera ainsi affecté à la revalorisation des dotations, correspondant à l'inflation qui s'est élevée à 2,00 % en 2024.

## 24. Fondations abritées

Conformément à ses statuts, la Fondation dispose de la capacité à abriter des fondations créées par des donateurs ou par respect de volontés testamentaires. Les biens, droits et ressources affectés à ces fondations abritées, constituent des biens propres de la Fondation qui les gère directement, en se conformant aux volontés des fondateurs. Les opérations générées par la gestion de ces biens font partie intégrante des comptes de la Fondation mais font l'objet d'un suivi individualisé en comptabilité analytique.

A fin 2024, ces fondations abritées sont au nombre de 9 :

- fondation Séverine Degrand,
- fondation la Guilde Européenne du Raid,
- fondation Insertion Emploi Occitanie,
- fondation Louis-Paul Aujoulat,
- fondation A2ES,
- fondation des Patronages,
- fondation Jean Cassaigne
- fondation Eiramel
- fondation Bazin

### Impact sur le compte de résultat par origine et destination :

	Exercice 2024	Exercice 2023
Produits liés à la générosité du public	108 183	379 129
Contributions financières	13 000	0
Autres produits	128 777	53 605
Reprises sur provisions et dépréciations	693	19 803
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	8 500	33 399
<b>Total</b>	<b>259 153</b>	<b>485 936</b>
Missions sociales	173 955	415 382
Réalisées en France	98 936	324 668
Réalisées à l'étranger	75 020	90 714
Frais de fonctionnement	27 739	33 063
Dotations aux provisions et dépréciations	12 723	14 040
Reports en fonds dédiés de l'exercice	44 736	23 452
<b>Total</b>	<b>259 153</b>	<b>485 936</b>

### Impact sur le bilan :

Actif	Exercice 2024	Exercice 2023
Immobilisations financières	750 000	750 000
Actif circulant	1 566 385	1 558 814
Valeurs mobilières de placement	1 412 543	1 386 200
Disponibilités	171 442	172 615
Produits à recevoir	38 589	17 972
<b>Total actif</b>	<b>2 372 574</b>	<b>2 326 786</b>

Passif	Exercice 2024	Exercice 2023
Dotations des fondations abritées	2 123 260	2 094 860
Fonds dédiés des fondations abritées	209 407	173 171
Fournisseurs et comptes rattachés	39 907	58 755
<b>Total passif</b>	<b>2 372 574</b>	<b>2 326 786</b>

## AUTRES INFORMATIONS

### 25. Effectifs

Les effectifs, incluant ceux rémunérés par le GIE Dantzig, ont été au cours de l'exercice 2024 (en équivalent temps plein) :

Effectifs (ETP)	2024	2023
Cadres	22,5	22,7
Employés	13,1	14,5
Effectifs de droit français	35,6	37,2
Effectifs de droit local	98,2	90,0
Total	133,8	127,2

Outre les salariés de droit français, la Fondation emploie également 98 salariés étrangers, dont 63 au Centre de dépistage et de traitement de la lèpre et de l'ulcère de Buruli (CDTLUB) à Pobè au Bénin.

### 26. Rémunérations

Le montant des salaires versés en 2024 correspondant aux effectifs ci-dessus s'est élevé à 2 352 k€ hors charges patronales.

L'évolution de la rémunération des salariés est décidée par le directoire qui en informe le conseil de surveillance. Celle des membres du directoire est décidée par le conseil de surveillance. Le collège des trois membres du directoire a perçu 261 214 € en 2024. Cette somme comprend leur indemnité au titre du mandat de membre du directoire et leur salaire de directeur de département. Ils ne perçoivent aucun avantage en nature.

### 27. Contributions volontaires en nature

Les membres des instances sont tous bénévoles :

- Conseil de surveillance : 9 membres
- Commission financière : 4 membres
- Commission d'évaluation et de contrôle : 2 membres
- Commission scientifique et médicale : 8 membres

De plus, 21 délégations départementales et 2 associations affiliées permettent la diffusion du message de Raoul Follereau, avec environ 350 bénévoles réguliers. Enfin, à l'occasion de la Journée Mondiale des lépreux, plusieurs milliers de bénévoles sont présents sur l'ensemble du territoire national pour quêter. Ces contributions volontaires n'étant pas quantifiables, elles ne sont pas valorisées.

En outre, la Fondation reçoit également des contributions volontaires en nature sous forme de matériels, prestations de service ou autres apports en nature. Ces contributions se sont élevées en 2024 à 166 €.

### 28. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires figurant au compte de résultat est de 47 760 € au titre de leur mission de contrôle légal des comptes.

### 29. Nombre et montant des reçus fiscaux émis

L'article 222 bis du Code général des impôts prévoit que les organismes sans but lucratif ayant reçu des dons et adressé des reçus fiscaux déclarent chaque année à l'administration fiscale, le montant global des dons et versements mentionnés sur ces documents.

La Fondation a déclaré avoir émis 38 292 reçus fiscaux en 2024, correspondant à un montant total de dons reçus en numéraire ou en nature de 4 507 478 €.

### 30. SCI Dantzig Immo

La Fondation Raoul Follereau détient par l'intermédiaire de la SCI Dantzig Immo des immeubles de rapport dont les revenus lui sont reversés sous forme de dividendes. En 2024, la Fondation a reçu 75 433 euros au titre de dividendes correspondant à la distribution du résultat 2023. Le résultat 2024 qui s'établit à 87 905 euros sera distribué en 2025.

- Bilan simplifié :

<b>ACTIF (en euros)</b>	<b>2024 BRUT</b>	<b>AMORT &amp; PROV.</b>	<b>2024 NET</b>	<b>2023 NET</b>
Actif immobilisé	2 910 418	800 387	2 110 031	2 001 241
Actif circulant	4 038 944	490 325	3 548 619	3 704 451
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>6 949 362</b>	<b>1 290 712</b>	<b>5 658 649</b>	<b>5 705 692</b>

<b>PASSIF (en euros)</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Fonds propres et réserves</b>	<b>5 231 740</b>	<b>5 219 270</b>
Capital social	4 698 284	4 698 284
Réserves	385 909	385 909
Report à nouveau	59 642	59 642
Résultat de l'exercice	87 905	75 435
<b>Provisions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes</b>	<b>426 909</b>	<b>486 422</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>5 658 649</b>	<b>5 705 692</b>

- Compte de résultat simplifié :

<b>(en euros)</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Produits d'exploitation	159 403	176 438
Charges d'exploitation	182 787	149 242
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-23 384</b>	<b>27 197</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>111 289</b>	<b>50 508</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>-2 270</b>
<b>Excédent ou déficit</b>	<b>87 905</b>	<b>75 435</b>

### LABELLISATION



À la date du 25 juin 2020, la Fondation Raoul Follereau a obtenu le label « Don en Confiance ». Cette labellisation signifie que l'association satisfait aux quatre grands principes du Don en Confiance : respect du donateur, transparence, probité et désintéressement, recherche d'efficacité. Ce label a été renouvelé pour trois ans en date du 6 juin 2023.

### AUDIT DES COMPTES

Les comptes de chacune des entités entrant dans le domaine de combinaison, sont audités et certifiés par un cabinet de commissaires aux comptes.

L'ensemble des comptes combinés tels qu'ils sont présentés dans ce document est certifié par le cabinet Forvis Mazars dont le rapport figure ci-après.



### POUR ALLER PLUS LOIN



Ces comptes sont librement accessibles sur le site internet de la Fondation Raoul Follereau : [www.raoul-follereau.org](http://www.raoul-follereau.org) et publié au site du Journal Officiel : [www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr).

Des informations complémentaires peuvent être demandées en s'adressant à la Fondation, par téléphone au 01 53 68 98 98 ou par mail à [accueil@raoul-follereau.org](mailto:accueil@raoul-follereau.org).



61, RUE HENRI REGNAULT  
92075 – LA DEFENSE CEDEX

# FONDATION RAOUL FOLLEREAU

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

## FONDATION RAOUL FOLLEREAU

Fondation reconnue d'utilité publique

Siège social : 31 rue de Dantzig - 75015 Paris

SIREN : 784 719 510

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Raoul Follereau relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Note « 5. Règles et méthodes comptables ; § Legs, successions et donations » de l'annexe. Cette note expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des legs et donations.

Nous nous sommes assurés de la bonne application des règles et méthodes comptables ci-dessus en conformité avec les dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par les règlements ultérieurs.

- Notes « 19. Commentaires sur les charges par destination », « 20. Commentaires sur les produits par origine », « 21. Le compte d'emploi annuel des ressources » et « 22. Report des ressources liées à la générosité » de l'annexe. Ces notes exposent les modalités et hypothèses retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER).

Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du CROD et du CER font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifiés par les règlements ultérieurs et ont été correctement appliquées

- Nous nous sommes également assurés de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil de surveillance.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

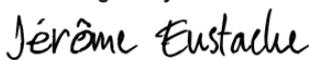
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 12 juin 2025

DocuSigned by:  
  
3DCD59F6CF01441...

Jérôme EUSTACHE

Associé



[www.raoul-follereau.org](http://www.raoul-follereau.org)  
31 rue de Dantzig - 75015 Paris